

N° 2022-12-12/02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 décembre 2022**

Objet : Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>06-12-2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, Le douze décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI, Première-Adjointe au Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>06-12-2022</p>	<p>Présents : Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean- Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Madame Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Thierry HULLOT, Mme Françoise GAULIER, Monsieur Frank MARQUET, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, M. Bruno GUILLON</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 21</p> <p>VOTANTS : 28</p>	<p>Excusés représentés : Monsieur le Maire donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA- DOMINIONI Monsieur Jean-Christophe HILAIRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul BIZEAU, Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU, Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Catherine LE DANTEC donne pouvoir à Madame Lorraine WEISS</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>16-12-2022</p>	<p>Absents : Mme Ayse CONNAN-BAYRAM</p>

Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des
078-217801174-20221219-2022-12-12-02-DF
conseillers municipaux présents au moment du vote.
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

2022-12-12/_02 Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Vu les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant d'une part l'adoption du budget d'une commune, acte prévisionnel des dépenses et des recettes avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte et d'autre part les mesures permettant d'assurer la continuité du service public jusqu'à l'adoption du budget,

Considérant que le vote du Budget Primitif 2023 de la commune de Buc est prévu courant mars 2023 mais que la continuité des services rend nécessaire l'ouverture des crédits avant l'adoption du budget,

Considérant les crédits d'investissement ouverts en 2022 en dehors du chapitre 16 (dette) et des crédits ouverts pour les Autorisations de Programme

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser la commune à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DIT que les crédits ouverts en investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif prévue courant mars 2023 sont retracés dans le tableau suivant.

PRECISE que pour les dépenses de fonctionnement, le Code Général des Collectivités Territoriales permet la mise en recouvrement des recettes et l'engager, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'exploitation dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Chapitre	BP	RESTES A REALISER 21	BP SANS RESTES A REALISER	DECISIONS MODIFICATIVES	TOTAL PREVU SANS RESTES A REALISER	25 % CREDITS PREVUS EN 2022
165 - Dépôts et cautionnements reçus	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00	1 250.00
20 - Immobilisations incorporelles	493 961.60	56 841.60	437 120.00	130 000.00	567 120.00	141 780.00
204 - Subventions d'équipement versées	816 519.76	566 519.76	250 000.00	0.00	250 000.00	62 500.00
21 - Immobilisations corporelles	3 026 646.67	220 195.94	2 806 450.73	-9 200.00	2 797 250.73	699 312.68
23 - Immobilisations en cours	788 993.76	678 693.76	110 300.00	1 200 000.00	1 310 300.00	327 575.00
TOTAL	5 661 121.79	1 522 251.06	3 608 870.73	1 320 800.00	4 929 670.73	1 232 417.68

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 19/12/2022
Rendu exécutoire le : 19/12/2022

Buc, le 16 Décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221219-2022-12-12-02-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de dépôt en Préfecture : 19/12/2022



Pour le Maire empêché
La Première Adjointe

Céleste MESSINA-DOMINIONI

Quell

Acte à classer

2022-12-12-02

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-19T10-46-07.00 (MI242032221)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221219-2022-12-12-02-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Autorisation d engagement des crédits d investissement
avant vote du budget primitif 2023

Date de décision : 19/12/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : 2022-12-12-02 Autorisation d engagement des crédits
investissement avant vote budget primitif 2023.PDE Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 19/12/22 à 10:46

Date 19/12/22 à 10:46

Date 19/12/22 à 10:52

Par **BORDIER Frederic**

Par **BORDIER Frederic**



BOURAHLA Samira

De: BORDIER Frédéric
Envoyé: mardi 20 décembre 2022 07:53
À: BOURAHLA Samira
Objet: Fwd: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-12-12-02

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)

De : notifascl@fast.efast.fr <notifascl@fast.efast.fr>
Envoyé : Monday, December 19, 2022 10:52:36 AM
À : informatique-fast@mairie-buc.fr <informatique-fast@mairie-buc.fr>; dgs-fast@mairie-buc.fr <dgs-fast@mairie-buc.fr>; drh-fast@mairie-buc.fr <drh-fast@mairie-buc.fr>; jean-luc.jorry@mairie-buc.fr <jean-luc.jorry@mairie-buc.fr>; ccas-fast@mairie-buc.fr <ccas-fast@mairie-buc.fr>
Objet : Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-12-12-02

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2022-12-12-02, télétransmis par Frederic BORDIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20221219-2022-12-12-02-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2022-12-12-02

Objet : Autorisation d engagement des crédits d investissement avant vote du budget primitif 2023

Date de décision : 19/12/2022

Date de transmission : 19/12/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>